

## Bilan ministériel MSP

### **STRATEGIE :**

Rédaction du nouveau SOS 2022-2027 en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la Santé

### **PREVENTION :**

Difficulté de mettre en œuvre la mission « prévention » dans les formations sanitaires de la Direction de la santé (DS) compte tenu de la mission « curative » qui ne cesse d'augmenter ces dernières années, y compris dans les centres spécialisés. La Direction de la santé pourra améliorer sa capacité à faire de la prévention dès lors que l'offre de soins en libérale sera en mesure d'absorber le besoin de soin de la population (nombre de professionnel libéral et tiers-payant) :

- Demande d'augmentation des quotas de conventionnements pour les médecins et infirmiers
- Demande de révision du cadre réglementaire du conventionnement et initiation du groupe de travail

### **OFFRE DE SOIN :**

***Poursuite des actions visant à recentrer le CHPF sur sa mission principale MCO (médecine-chirurgie-obstétrique)*** et notamment sur les cas complexes qui ne peuvent pas pris en charge ailleurs sur le territoire :

- Trouver les moyens techniques, et leur financement, permettant d'augmenter la capacité en centre lourd de dialyse
- Demande de mettre à jour le projet d'établissement avec un bilan/ révision du capacitaire
- Poursuite des actions visant à sortir du CHPF les missions de soins spécifiques qui nécessitent d'être améliorées et organisées urgemment compte tenu du besoin (oncologie, santé mentale) et sur lesquelles le chpf n'est pas en mesure d'agir aujourd'hui compte tenu de sa situation (locaux contraints, difficultés RH et financières)

### **➤ *Pôle de santé mentale (PSM) :***

Les équipes du Ministère, de la DS, de l'ARASS et du CHPF ont co-construit :

1. Le projet médical a été articulé autour de 4 priorités :

PRIORITE 1 : Développer la Santé Mentale hors les murs ainsi que sa prévention  
PRIORITE 2 : Développer un parcours de soins complet en Addictologie  
PRIORITE 3 : Développer la prise en charge des enfants et des Adolescents et Jeunes Adultes  
PRIORITE 4 : Réorganiser la psychiatrie adulte

2. Le projet de gouvernance a également été finalisé mettant la Santé Mentale au coeur d'un établissement dédié à cet enjeu sociétal majeur. Afin de le mettre en œuvre, tout en limitant les surcoûts, il est proposé d'élargir les missions de l'EPA Fare Tama Hau (FTH). Ce nouvel ensemble, nommé Pu Ati'a, regrouperait les activités du FTH, du service d'addictologie de la Direction de la Santé des services de pédopsychiatrie et de psychiatrie adultes du CHPF ainsi que l'ensemble des nouvelles activités à développer issues des 4 priorités en sus.

3. Le projet de financement sur 3 ans a été arrêté. Il s'agit d'investir 1 Milliards FCFP supplémentaires en fonctionnement pour la mise en place des 4 priorités du projet médical. Ces financements donnent un large part au développement de nouvelles structures indispensable à la prise en charge des moins de 25 ans, des addictions et de la santé mentale hors les murs et plus particulièrement dans les îles.

A ce jour, le projet Pu Ati'a proposé par le MSP n'a pas été validé par le Conseil des Ministres et ne peut donc pas aboutir tant que la gouvernance de l'établissement et que le financement pour équiper le bâtiment et organiser le fonctionnement n'ont pas été actés. Celui-ci sera livré en décembre 2023.

### ***Poursuite de l'accompagnement du déploiement de l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF) :***

- Un nouveau terrain a pu être identifié et mis à disposition de l'ICPF : il s'agit du terrain « Princesse Heiata ».
- Le concours d'architecte pour le nouvel ensemble dédié aux soins ambulatoires en oncologie a été réalisé. Le consortium d'architectes « Corail-AIA » a été retenu en décembre 2022. Les études doivent être poursuivies en 2023.
- Projet TEP scan en cours pour mieux diagnostiquer et suivre les traitements en oncologie : Nécessité de trouver un nouveau lieu pour positionner le TEP scan suite à l'occupation du site initial pour un concentrateur d'oxygène au CHPF : le nouveau site sera le terrain de l'ICPF « Princesse Heiata » à Pirae, l'activité étant destinée à être rattachée à l'ICPF
- Poursuite des travaux d'aménagement du laboratoire d'anatomocytopathologie de l'ICPF, permettant une autonomisation et une amélioration des délais pour le diagnostic des cancers ; fin des travaux prévus janvier 2024.

### ***Etudes sur la réorganisation des EVASAN urgentes :***

Projet de réforme globale du dispositif d'évasan urgentes suite au constat du défaut chronique de réponse des vecteurs actuels avec proposition d'un appel d'offre avec cahier des charges précis du besoin pour assurer le fonctionnement du dispositif sur le long terme et rationaliser les coûts, au regard des attentes et exigences fortes de la population pour une offre de soins meilleure et disponible, d'un standard médical de haut niveau, mais également d'une transformation sociologique du rapport de l'individu à la maladie et à la santé: en attente d'un rendez-vous pour présentation du projet au Président depuis début décembre /22.

### ***Pôle santé privé unique (PSPU) - Mission « Averroes » :***

Lancement d'un appel d'offre « Assistance technique pour la mise en œuvre d'un pôle de santé privé unique en Polynésie française » et attribution au cabinet de conseil spécialisée AVERROES

Lancement des travaux de dimensionnement capacitaire et humain du PSPU qui répondent aux besoins croissants du territoire sur une estimation du taux de recours à l'hospitalisation sur les années à venir tout en conservant la qualité et la sécurité des soins en complémentarité avec l'offre de soins publique notamment le CHPF, en consolidant les équipes médicales et soignantes du territoire en cohérence avec l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de santé.

### ***Plateforme pharmacies publiques :*** Réaliser une plateforme logistique dans la commune de Pirae, à proximité du CHPF.

Les missions des deux Pharmacies ont été redéfinies en particulier par le SOS qui prévoit une prise en charge de l'approvisionnement des structures hospitalières périphériques par le PUI du CHPF, la pharmacie d'approvisionnement gardant l'approvisionnement des dispensaires et autres structures de prévention. Cette redéfinition suit une logique métier vu l'expertise du CHPF en matière de fabrication pharmaco-techniques et de contrôles (préparations hospitalières, chimiothérapies centralisées, nutrition parentérale, stérilisation et radiopharmacie) et les compétences de logistiques associées aux îles de la pharmacie d'approvisionnement, plus proche de la médecine de dispensaire "ambulatoire".

### ***Prise en charge du volet sanitaire des JO 2024 à Teahupo'o :***

La Polynésie française s'est engagée à assurer la disponibilité des services publics médicaux, notamment un hélicoptère, et des infrastructures médicales à un niveau permettant la bonne organisation des Jeux Olympiques.

La Polynésie française assure la mise en place du dispositif de santé, secours et d'évacuation dans la zone Hors Périmètre de Paris 2024.

Le volet Hélicoptère Sanitaire des épreuves de surf des JO 2024 a donné lieu à l'élaboration d'un Cahier de Clauses Techniques Particulières afin de fixer les conditions de mise en place d'un Service de permanence HéliSMUR, de jour.

***Nouvelle LP substances vénéneuses pour ouvrir la possibilité d'usage du cannabis à visée médicale*** afin de pouvoir soulager les patients qui ne le sont pas avec les thérapeutiques existantes dans certaines pathologies précises, tout en cherchant à recentrer le marché du cannabis sur un cadre légal et contrôlé.

Lancement d'un groupe de travail sur le rôle de la **télé médecine** et leur optimisation via le tryptique Télémédecine – Consultations Spécialisées Avancées et EVASAN programmée. Une première étape de récolte des données de la CPS a été réalisée.

### **Professions de santé :**

#### ***Poursuite de l'encadrements et de l'évolutions des professions de santé :***

- Création de la LP physicien médical et plus largement pose du cadre réglementaire sur les rayonnements ionisants
- Création de la LP psychologue
- Evolution des compétences des pharmaciens

Discussion avec l'Etat sur le risque pour le pays suite à ***l'obligation de certification périodique des professionnels de santé en France*** : en attente d'un retour de l'Etat

***Formation continue des professionnels de santé*** : projet de permettre à tous les professionnels de santé de Polynésie française de pouvoir disposer d'un « compte DPC » (développement professionnel continu) géré par l'agence DPC en France et dans lesquels les professionnels pourraient déposer les formations continues qui sont faites.

#### ***Poursuite des actions visant à assurer les moyens RH pour assurer les besoins de soins pour l'avenir :***

- Ecole de formation sanitaire et sociale : Création d'un centre de formation sanitaire et sociale afin d'assurer une pérennité des formations, en fonction des besoins de la Polynésie française dans les secteurs public et privé, de regrouper les formations dans une seule structure avec un opérateur unique permettant de mutualiser les moyens et favoriser les liens et les collaborations entre professionnels de la santé et du social, diversifier l'offre de formation en fonction des besoins du pays et proposer des formations adaptées aux spécificités de la Polynésie française, en particulier à l'exercice en poste isolé.

- Augmenter la capacité de formation médicale des jeunes polynésiens : demande d'augmentation de cette capacité en France et projet d'ouverture à des diplômés étrangers pour que les jeunes polynésiens puissent aller se former ailleurs (Nouvelle-Zélande, Australie, Québec dans un premier temps)

- Attirer, faire revenir et faire rester en Polynésie les professionnels de santé médicaux notamment :

- Discussion avec la DGRH pour révision de l'organisation du travail des PH
- Prendre en compte les dates de retour prévisionnelles des jeunes diplômés dans les calendriers de recrutements des structures publiques
- Faciliter leur installation en libéral

### **Données de santé**

Installation en cours d'un dossier patient informatisé (DPI) commun entre les hôpitaux publics

Projet en cours consistant à permettre à tous les polynésiens de disposer d'un espace numérique de santé qui abritera un dossier médical partagé, une messagerie sécurisée, etc : Travaux avec les services du ministère de la santé nationale pour mise à jour du code de la santé publique permettront à la Polynésie française de poser le cadre réglementaire de cet espace numérique de santé et des modalités de partage de données de santé sur le territoire.

Réorganisation DS/ARASS : le BVS a été transféré à l'ARASS et a pris une dimension plus large pour permettre, lorsque ce bureau sera étoffé des RH nécessaires, de disposer des éléments concrets sur la santé des polynésien et donc pour mieux guider la politique de santé.